

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2024

Nombre de membres afférents au conseil syndical : 29
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents à la séance : 22
Nombre de membres votants : 26
Date de la convocation : 21/06/2024

### **Présents :**

Abergement-de-Varey : Mrs Philippe DEYGOUT, Laurent ROBERT et Stéphan JUENET – délégués titulaires

Ambérieu-en-Bugey : Mrs Thierry DEROUBAIX, Christian DEBOISSIEUX, Jean-Marc RIGAUD et Philippe DI PERNA - délégués titulaires – Antoine MARINO-MORABITO délégué suppléant

Ambronay : M Ben-Amar NASSIA– délégué titulaire

Ambutrix : Mrs Dominique DELOFFRE, M. Norbert DAMIANS et Jean-Claude JOBEZ – délégués titulaires

Château-Gaillard : Mrs Jean-Pierre THIBAUD et Éric VINCONNEAU - délégués titulaires

Douvres : M Yves PROVENT – délégué suppléant

Saint-Denis-en-Bugey : Mrs Pascal COLLIGNON, Yvon BABLON et Salvador PARINI - délégués titulaires

Saint-Rambert-en-Bugey : Mme Josiane CANARD et M. Gilbert BOUCHON – délégués titulaires

Torcieu : Patrick COUPRIE et M Giacomo VALERIOTTI – délégués titulaires

### **Excusés :**

Ambronay : M Pascal SIMON donne pouvoir à M NASSIA

Douvres : M Guy BELLATON donne pouvoir à M PROVENT

Saint-Rambert-en-Bugey : M. Alexandre LARDAUD donne pouvoir à Mme Josiane CANARD

Torcieu : Mme Estelle BARBARIN donne pouvoir à M VALERIOTTI

### **Secrétaires de séance : M Éric VINCONNEAU**

---

## **07/2024 Validation du projet suite à rétrocession réseau pré-nouveau DOUVRES**

Monsieur le Président explique que la validation de la demande de rétrocession des réseaux du lotissement du Pré Nouveau à la commune de DOUVRES a été délibérée par la commune le 7 juillet 2023.

A la suite de cela, un diagnostic du patrimoine a été réalisé. Des travaux, de réhabilitation sont nécessaires et consistent à :

- la reprise de regards d'eaux usées afin de supprimer les arriver d'eaux claires parasites,
- la création de boîtes de branchement,
- la mise en place de pompe de relevage,
- la création d'armoire électrique pour remonter les informations de fonctionnement à la supervision du STEASA,
- le paramétrage de la supervision,
- la mise en sécurité du site et son recollement.

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient de :

- Valider l'opération et son montant de travaux prévisionnel de 100 000 € TTC inscrit au budget primitif 2024,
- Solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,
- Demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticiper des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers,
- S'engager à réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),
- Autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce projet.

La commune de Douvres ne prend pas part au vote

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,

- Valide l'opération et son montant de travaux prévisionnel de 100 000 € TTC inscrit au budget primitif 2024,
- Sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,
- Demande, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticiper des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers,
- S'engage à réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré le 27/06/2024  
Thierry DEROUBAIX, Président,

